



vice-rectorat  
Polynésie française

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



UNION • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION,  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

## **Rapport du Jury ADMISSIBILITE**

**Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur  
ou de professeur des écoles  
maître formateur (CAFIPEMF)**

**Polynésie française - Session 2020**

## Présentation générale

---

Le présent examen du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur a pour objectif de développer les compétences des formateurs en Polynésie française.

Cette certification vise à inscrire le candidat dans un cursus accompagné lui permettant, en deux ans, une appropriation progressive des enjeux et des compétences liées aux fonctions de formateur. Au cours de la première année, le candidat se déclare et prépare **l'épreuve d'admissibilité**. Au cours de la seconde année, il se constitue une expertise en se préparant **aux épreuves d'admission**.

Conformément à l'article 2 de la convention décennale entre l'Etat et la Polynésie française relative à l'éducation, pour la collation et la délivrance des titres et diplômes nationaux qu'il revient à l'État d'assurer, le vice-recteur, représentant du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, constitue les jurys d'examen et en convoque les membres après avoir informé le ministre en charge de l'éducation de la Polynésie française.

Conformément à l'article 4 de la convention citée supra, la Polynésie française est en charge de l'organisation matérielle des examens conduisant à la délivrance des titres et diplômes nationaux.

## Textes de référence

---

- *Arrêté du 20/07/2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;*
- *Circulaire n°2015-109 du 21/07/2015 relative au certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;*
- *Arrêté n°10149-2019 VR/DEC du 21/08/2019 fixant les modalités d'organisation de la session d'examen du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ouverte au titre de la session 2020 ;*

**Remarque** : le caractère archipélagique de la Polynésie française, eut égard aux difficultés de transport entre les îles et au fait que les candidats concernés doivent prendre en charge leur billet aller-retour, mériterait que les jurys puissent entendre les candidats par voie numérique, en visioconférence, afin de faciliter l'organisation de cette certification.

## Admissibilité

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury. Le candidat s'appuie sur un dossier qui comprend un rapport d'activité (5 pages maximum, hors annexes) et les rapports d'inspection.

L'entretien prend la forme d'un exposé de 15 minutes suivi d'un échange de 30 minutes avec le jury.

### Données statistiques

26 candidats se sont inscrits à l'admissibilité, 15 se sont présentés à l'épreuve et 8 ont été déclarés admissibles. 2 candidats ajournés lors de la session 2019 se sont représentés à la session 2020.

Candidats	Hommes	Femmes	Total
Inscrits	7	19	26
Présents	3	12	15
Abandons	4	7	11
Abandons/Inscrits	57%	36%	43%
Admissibles	3	5	8
Ajournés	0	7	7
Admissibles/Présents	100%	41%	53%

Spécialités	Nombre de candidats	Admissibles	Ajournés
Langue et culture régionale	4	1	3
Enseignement et numérique	3	2	1
Enseignement en maternelle	2	2	0
Arts visuels	1	0	1
Sans spécialité	5	3	2
Total	15	8	7

### Composition du jury

Compte tenu du contexte de crise de la COVID 19, au vu du nombre important de candidats qui se sont désistés et afin de faciliter l'organisation de l'épreuve d'admissibilité, il a été décidé que tous les candidats seraient entendus par un jury unique.

Le jury, présidé par le vice-recteur ou par son représentant, est composé de :

- un inspecteur de l'éducation nationale du premier degré
- un conseiller pédagogique
- un maître formateur
- un inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional

Composition :

- Christian MORHAIN - IA IPR EVS - Président
- Bruno LE ROUX – IEN
- Heinui TEURURAI, CPAIEN
- Karen TEHEI – PEMF

## **Epreuve d'admissibilité**

---

Le jury rappelle que cette première épreuve a pour objectif de sélectionner les candidats qui, en s'appuyant sur une expérience pédagogique confirmée, se sont engagés dans une démarche les conduisant vers les missions de formateur. Le candidat doit donc rendre lisible son expertise pédagogique ainsi que son degré d'appropriation du référentiel du formateur.

Concernant cette session 2020, les candidats qui se sont présentés sont visiblement mieux préparés et plus au fait des modalités de l'épreuve et des attentes du jury.

Pour autant, il est essentiel que les candidats et les équipes pédagogiques qui les préparent, prennent connaissance des rapports de jury des sessions précédentes, afin de bien cerner les attendus de cet examen professionnel.

## **Rapport d'activité**

---

Le rapport d'activité doit permettre d'apprécier, la capacité du candidat à se présenter en dégagant les lignes de force de son parcours, sa capacité à s'adapter à des contextes scolaires et éducatifs variés, son implication dans des projets éducatifs, son intérêt pour la formation.

### **Bilan**

La majorité des rapports d'activité des candidats montre une réflexion bien structurée et une organisation qui permet de rendre lisible les parcours professionnels des candidats.

La qualité rédactionnelle du rapport d'activité se doit d'être irréprochable, structuré, concis dans un niveau de langue adéquat. Cela était majoritairement le cas, montrant un meilleur niveau de rédaction que la session précédente.

Certains dossiers présentent une analyse distanciée du vécu professionnel, en appui sur des exemples bien choisis et bien exploités dans une mise en perspective vers les missions du formateur.

En revanche, quelques dossiers sont centrés sur la seule expérience vécue dont le fil descriptif peine à faire émerger les points forts du parcours. Cette centration excessive obère toute tentative d'analyse et de problématisation vers les compétences du formateur.

Le rapport ne peut, en aucun cas, être un catalogue d'actions ou d'activités, ni une compilation de documents. Il s'agit bien pour le candidat de procéder à **une analyse réflexive sur son parcours**.

La multiplication des annexes non exploitées explicitement à l'écrit comme à l'oral ne plaide pas en faveur de l'esprit d'analyse et de synthèse que l'on attend d'un formateur potentiel. A contrario, l'absence d'annexe pose question sur la réalité de l'engagement du candidat sur le terrain.

### **Recommandations**

Le jury conseille aux candidats de **bien cibler les qualités professionnelles** pour les développer et les argumenter lors de la présentation et de l'entretien, dans une dynamique de mise en perspective vers les compétences du formateur.

Les candidats gagnent en clarté et en lisibilité lorsqu'**ils font des choix concis et éclairés des annexes** mises en valeur par des liens explicites.

Enfin, le jury indique que la présentation ***d'une expérience de formation doit être analysée et problématisée*** en prenant en compte la diversité des publics où le candidat privilégiera une vision systémique de cycle ou de parcours de l'élève.

## **Entretien**

---

L'entretien (exposé et échange avec le jury) doit permettre d'apprécier la motivation du candidat à devenir formateur, son expertise professionnelle, sa réflexion didactique, pédagogique et éducative, sa capacité à communiquer avec d'autres professionnels, sa capacité d'analyse sur ses propres pratiques, son investissement dans le projet d'école, sa connaissance de l'environnement social et culturel de l'école.

Il s'agit pour les candidats d'exprimer leurs potentialités en se projetant vers la fonction de formateur. Il n'est pas attendu une expression exhaustive d'expériences ou de réflexions en lien avec le référentiel de compétences du formateur mais bien d'en montrer un degré raisonnable d'appropriation.

### **Exposé**

#### **Bilan**

Les candidats ont globalement bien respecté les contraintes de l'exposé même si certains ne sont pas allés au bout des 15 minutes qui leur étaient imparties.

Au-delà de la bonne gestion de ce temps de présentation de 15 minutes, afin de bien en tirer parti, ***les candidats doivent les exploiter intégralement.***

La posture des candidats doit être en adéquation avec la situation de communication : le registre de voix doit être audible sans être véhément.

Les candidats ont favorablement touché le jury quand le propos était bien structuré, annoncé par un plan respecté, présenté posément et conclu de façon concise.

Toutefois, le stress bien compréhensible de l'épreuve ne doit pas empêcher les candidats de s'engager dans une présentation dynamique. L'utilisation de notes et/ou d'un diaporama a pu en desservir certains s'ils n'étaient pas en capacité de s'en détacher.

### **Recommandations**

Le jury recommande aux candidats de ***canaliser leur émotion*** en s'appuyant sur un plan structuré et dynamique.

Le choix d'utiliser des notes ou un diaporama doit être mûrement réfléchi. Le candidat doit s'astreindre à s'en écarter et à ***donner de la fluidité à son discours.***

De la même manière, l'exposé ne doit pas se restreindre à une reprise des éléments contenus dans le dossier mais bien permettre au candidat de ***se projeter dans la fonction de formateur*** en prenant en compte les enjeux du système éducatif et le public visé.

### **Echange avec le jury**

#### **Bilan**

Le jury indique que, dans l'ensemble, les candidats ont su faire preuve de motivation et de connaissances structurées, voire solides pour certains, dans les domaines didactique et

pédagogique. Toutefois, ces connaissances doivent être intégrées et référencées. Une présentation superficielle ne peut que desservir les candidats.

Les candidats qui ont su témoigner d'écoute afin d'entrer dans un dialogue constructif avec le jury et qui ont montré une conception éclairée, même non exhaustive, des missions du formateur, l'ont favorablement touché. Les réponses aux questions, sans évitement, avec honnêteté et conviction, ont permis aux candidats de rendre lisible une réflexion personnelle et professionnelle structurée.

A contrario, les candidats peinant à se détacher d'une pratique, même experte, ou ne montrant pas de capacité à l'analyser, ont eu du mal à se projeter dans la fonction de formateur et à en problématiser les enjeux. L'évitement dans les réponses, le manque de clarté sur leurs motivations les ont notablement desservis.

Certains échanges, laborieux malgré les sollicitations explicites et bienveillantes du jury, ont révélé des fragilités dans la maîtrise des aspects didactiques et pédagogiques des fondamentaux des programmes et de réelles difficultés à appréhender la fonction de formateur.

Certains candidats ont su exploiter le contexte de la crise COVID pour contextualiser leur réflexion didactique et pédagogique, montrant ainsi leur capacité d'adaptation et de réponse à des situations inédites.

### Recommandations

Le jury conseille aux candidats de **s'assurer de la maîtrise des éléments développés** leur permettant un échange approfondi.

Afin d'**entrer dans un dialogue constructif**, en cas de doute, la reformulation de la question est possible. Les réponses doivent être étayées par des exemples simples et pertinents attestant d'**une maîtrise didactique et pédagogique**. La qualité de la communication, claire et fluide, doit être en rapport avec la posture professionnelle attendue d'un formateur.

Pour les candidats ayant choisi une option, l'**ouverture vers la polyvalence du professeur des écoles et du formateur** doit permettre au jury de prendre la mesure d'un ressourcement didactique et pédagogique adapté.

Par ailleurs, les candidats doivent avoir **un minimum de connaissance sur le cadre institutionnel** et plus particulièrement sur le contexte territorial de la Polynésie française qui a compétence en matière de politique éducative. **La Charte de l'Éducation doit constituer un incontournable** dont les candidats doivent montrer connaissance et maîtrise.

L'inspecteur d'académie  
Etablissements et vie scolaire

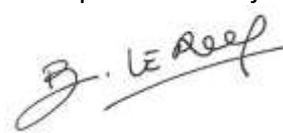
Président du jury



**Christian MORHAIN**

L'inspecteur de l'éducation nationale

Vice-président du jury



**Bruno LE ROUX**